

LES ACTIVITES DU PROFESSEUR TZR

ACTIVITÉS DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE T.Z.R.

Activités pédagogiques des professeurs de philosophie nommés en zone de remplacement Recommandations de l'Inspection Générale

Le texte de référence est le décret N° 99-824 du 17 septembre 1999.

L'article 5 précise : "Entre deux remplacements, les personnels enseignants peuvent être chargés, dans la limite de leur obligation de service statutaire et conformément à leur qualification, d'assurer des activités de nature pédagogique dans leur établissement ou service de rattachement". Ce texte souligne donc bien que le professeur de philosophie nommé en zone de remplacement est un professeur de philosophie à part entière.

Il importe en conséquence d'insérer ces activités en respectant les principes suivants :

- le professeur de philosophie qui a la charge d'une classe terminale est seul responsable de son enseignement. Cette responsabilité ne se délègue ni ne se divise;
- le professeur chargé d'activités complémentaires doit prendre le plus grand soin d'assurer leur compatibilité avec l'enseignement dispensé par son collègue.

C'est pourquoi il semble nécessaire de mettre en œuvre le trois dispositions suivantes :

1. Aucune tâche ne doit être confiée à un titulaire remplaçant auprès des élèves d'un autre professeur sans l'accord exprès de celui-ci. C'est à ce dernier qu'il appartient d'en régler les dispositions.
2. Le conseil d'enseignement doit s'assurer que les tâches confiées aux titulaires remplaçants le sont au bénéfice de l'enseignement de la philosophie, conformément à leur professeur, et selon les normes constantes de la discipline.
3. Afin que les compétences disponibles soient mises en œuvre pour le meilleur bénéfice de l'établissement et de la discipline, il est souhaitable que le proviseur, chaque fois qu'il est possible, sollicite les conseils de l'inspection de philosophie et lui fasse parvenir la description des tâches qu'il confie aux titulaires remplaçants.

Ces activités peuvent prendre les formes suivantes :

- Soutien personnalisé.
- Permanence philosophique au CDI (guider les lectures, usage des TICE).
- Ateliers d'écriture philosophique
- Préparation spécifique à l'oral du baccalauréat.
- Intervention ponctuelle dans des cours d'autres disciplines et dans des classes d'autre niveau.

Ch. MENASSEYRE
IGEN - Groupe philosophie

